

■ Fonds distincts (rentes variables)

Qu'est-ce qu'un fonds distinct?

Un fonds distinct est un fonds de placement assorti d'un contrat d'assurance sous-jacent. Les fonds distincts sont administrés par des compagnies d'assurance canadiennes sous la forme de contrats d'assurance-vie variables qui offrent certaines garanties au détenteur, sous réserve des conditions de la compagnie d'assurance et de sa capacité à honorer ses obligations. Les actifs de fonds distincts doivent être conservés séparément (de façon distincte) des autres actifs de la compagnie d'assurance.

Les assurances et les rentes sont offertes par l'Agence d'assurances Edward Jones (sauf au Québec). Au Québec, les assurances et les rentes sont offertes par l'Agence d'assurances Edward Jones (Québec) Inc.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Achat et vente

Lorsque vous achetez des parts d'un fonds distinct offert par Edward Jones, il n'y a pas de commission initiale ni de calendrier de rachat associé à votre date de souscription initiale.

Fonds distincts dans les comptes de courtage

Aucuns frais ne sont imputés par le courtier pour l'achat ou la vente de parts de fonds distincts détenues exclusivement dans des comptes de courtage (série A pour les sociétés de courtage de plein exercice). Le courtier reçoit une partie des frais de gestion de la société de fonds (voir la rubrique Commission de suivi).

Fonds distincts utilisés dans des comptes tarifés

Aucune commission de suivi et aucun frais de service ne sont versés au courtier pour les parts de fonds distincts détenues exclusivement dans des comptes à honoraires (série F). La maison de courtage impute directement les frais de compte aux investisseurs pour les conseils et services fournis.

Détention

Le ratio des frais de gestion (RFG) est exprimé sous forme de pourcentage des actifs moyens nets du fonds. Les RFG couvrent la gestion professionnelle du fonds, les frais d'exploitation et, en fonction de la série du fonds, rémunèrent Edward Jones sous la forme d'une commission de suivi ou de frais de service. Le RFG inclut également le coût d'assurance de la garantie associée avec le contrat. Vous ne payez pas les RFG directement, mais ils réduisent le rendement du fonds. À titre d'exemple, des RFG de 2 % équivalent à 20 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investis.

Le ratio de frais d'opération (RFO) est le coût des opérations sur titres quotidiennes qui sont effectuées au sein du fonds distinct et il varie en fonction des activités de négociation. Le RFO correspond au ratio de ces charges par rapport à la valeur liquidative du fonds.

Le RFG et le RFO sont compris dans la valeur liquidative du fonds et ont tous deux une incidence sur le rendement du fonds. Pour comprendre les coûts associés à un fonds, nous vous recommandons de lire le prospectus du fonds ou l'aperçu du fonds.

Commissions de suivi

Les sociétés d'assurance versent une partie de leurs frais de gestion au courtier qui gère votre portefeuille sous forme de commission de suivi. Cette commission est versée tant que vous détenez les titres du fonds pour les services et les conseils offerts par votre conseiller en investissement et sa société.

Comment votre conseiller en investissement est-il rémunéré?

Votre conseiller en investissement reçoit un pourcentage de tous frais de service réguliers versés par la compagnie d'assurance à Edward Jones. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influer sur les primes de succursale que votre conseiller en investissement reçoit.

* Les options de souscription assorties de frais d'acquisition reportés et de frais réduits ne sont pas offertes par Edward Jones.